

---

## Programme de formation Gestion des sinistres en copropriétés

---

**Domaine** : Gestion immobilière

**Durée** : 14h

**Public** : Agent immobilier, chargé de location, assistant de gestion etc

**Objectifs** :

- Apprécier les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
- Vérifier la recevabilité de la déclaration de sinistre en situant l'accident dans son contexte juridique et économique.
- Identifier les informations et documents nécessaires au traitement du sinistre et vérifier leur conformité.
- Identifier, évaluer et appliquer la RC des prestataires.
- Appliquer les dispositions contractuelles et conventionnelles (Dégâts des eaux / incendie / catastrophes naturelles), ainsi que les principes de responsabilité civile particuliers et professionnels, décennale et dommages - ouvrage.
- Déployer la procédure d'indemnisation.
- Identifier et expliquer les éléments pris en compte pour déterminer les responsabilités engagées et l'évaluation de l'indemnisation.

**Pré-requis** :

- Notions en gestion locative
- Une très bonne connexion internet est requise pour le format distanciel synchrone

**Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement** :

En format présentiel :

Salle équipée avec video-projecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.

Ordinateur portable pour chaque participant. Le stagiaire pourra amener le sien si il le souhaite.

En cas de formation intra-entreprise, les moyens techniques décrits ci-dessus doivent représenter une référence idéale.

En format distanciel : synchrone avec le formateur via Zoom ou outil équivalent (télé-présentiel).

Apports théoriques et pratiques

Exemples concrets

Cas « fil rouge » développé au cours de la journée  
Support de formation remis au participant

**Modalités d'évaluation des connaissances** : Exercices pratiques, questions orales, QCM et/ou test complété par une auto-évaluation des acquis par le stagiaire.

**Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants** : Fiche d'évaluation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle.

**Modalité de suivi de l'action de formation** : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

## Contenu détaillé de la formation :

### **Identifier la spécificité juridique de la copropriété et déterminer les responsabilités**

- **Définir les principes de base de la copropriété**
  - définition de la copropriété, des règles juridiques régissant les immeubles en copropriété, des parties communes et privatives de l'immeuble, de la nature et du rôle du règlement de copropriété
- **Déterminer le rôle et les responsabilités des différents intervenants dans un immeuble en copropriété**
  - fonctions et responsabilités du syndicat et du syndic de copropriété ; responsabilités des différents occupants de l'immeuble en fonction de leur qualité juridique

### **Définir le contenu et les mécanismes des garanties**

- **Garanties souscrites par la copropriété**
- **Garanties souscrites par le copropriétaire**
- **Garanties souscrites par le locataire**

### **Régler le sinistre**

- **S'initier à la méthodologie de gestion des sinistres dégâts des eaux et à l'exercice des recours droit à indemnisation**
  - étendue des couvertures d'assurance
  - application des conventions IRSI et CIDE COP
  - détermination des responsabilités et mise en oeuvre des recours
- **S'initier à la méthodologie de gestion des sinistres incendie et assimilés et à l'exercice des recours**
  - gestion du sinistre incendie dans le cadre de la convention IRSI
  - droit à indemnisation
  - étendue des couvertures d'assurance



# HM FORMATION

- application des conventions FFA relatives à un sinistre incendie en copropriété
- détermination des responsabilités et mise en oeuvre des recours
  
- **Dégager les particularités d'indemnisation et de prise en charge des sinistres vol et notamment les détériorations immobilières**

**Sanction de la formation** : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)